

**Conseil des droits de l'homme****Vingt-sixième session**

Point 10

**Assistance technique et renforcement des capacités****Rapport préliminaire de l'Experte indépendante  
sur la situation des droits de l'homme  
en République centrafricaine, Marie-Thérèse Keita Bocoum\****Résumé*

Dans le présent rapport, l'Experte indépendante met à jour le compte rendu oral présenté au Conseil des droits de l'homme le 26 mars 2014. Elle rend compte de ses deux visites en République centrafricaine effectuées du 4 au 14 mars et du 10 au 18 avril 2014. Dans ce cadre, l'Experte indépendante s'est entretenue avec des personnalités politiques et les autorités de transition, en particulier la chef de l'État de transition. Elle a aussi rencontré les membres du corps diplomatique, le commandant en chef des forces françaises, les représentants du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, des institutions spécialisées du système des Nations Unies, de l'Union africaine, des organisations internationales non gouvernementales, les organisations de la société civile, des femmes, des jeunes et les leaders communautaires.

Elle a débuté sa deuxième visite le jour où le Conseil de sécurité a voté la résolution 2149 (2014) dans laquelle il crée la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et décide du transfert de responsabilités de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA.

Lors de sa première visite, l'Experte indépendante a constaté les violations du droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité physique par des assassinats et exécutions sommaires et des traitements cruels, inhumains et dégradants. En outre, l'exercice des droits civils et politiques, en particulier la liberté d'opinion et de religion, ainsi que la liberté de se déplacer et de choisir librement sa résidence, se trouve considérablement limité par la détérioration de la situation sécuritaire, l'impunité et la fragilité des institutions étatiques.

Le surpeuplement de la prison de Bangui et l'insécurité qui y prévaut, ainsi que

\* Soumission tardive.



l'absence de lieux de détention appropriés dans le reste du pays ajoutés aux faiblesses du système judiciaire et à l'ineffectivité de la chaîne pénale constituent un frein à la justice et à la lutte contre l'impunité. Cette situation apparaît comme l'une des sources profondes de l'instabilité qui menace la paix sociale et ruine les efforts de dialogue et de réconciliation intercommunautaire.

Des manquements au droit international humanitaire ont été rapportés à l'Experte indépendante au cours de ses deux visites: déplacements forcés de la population civile, en particulier musulmane, destructions de biens indispensables à la survie de la population (centres de santé, écoles, habitations, champs), attaques contre les populations civiles dans certaines parties du pays, viols et autres violences sexuelles et enrôlement de mineurs par les groupes armés. La faiblesse des institutions étatiques et la fragilité de l'état de droit ont favorisé l'instauration d'un climat général de peur et d'insécurité, ainsi qu'un sentiment de méfiance et de suspicion qui perpétuent le cercle vicieux de la violence dans le pays.

L'Experte indépendante note que, malgré la volonté exprimée par les autorités de transition de lutter efficacement contre l'impunité et d'assurer la présence de l'administration dans tout le pays, de sérieuses entraves subsistent du fait de l'insuffisance de moyens, l'absence de sécurité pour les magistrats, les tribunaux et les lieux de détention, l'insuffisance des infrastructures publiques et les lenteurs dans le déploiement du personnel de l'administration publique.

L'Experte indépendante a constaté le développement d'initiatives locales de réconciliation intercommunautaire à Bangassou. Des initiatives similaires lancées par les populations du troisième arrondissement de Bangui et par celles de quelques villes de l'intérieur lui ont été signalées. De même, l'existence de poches de stabilité dans le sud-ouest, à Boda et Berbérati, au nord-ouest, à Bozoum, lui a été rapportée. Sur le plan économique et social, l'Experte indépendante a noté que la crise que traverse la République centrafricaine depuis décembre 2012 a conduit à un effondrement de l'activité économique, paralysé l'administration et occasionné une crise humanitaire sans précédent avec près d'un quart de la population déplacée ou réfugiée.

La reprise de l'économie reste tributaire de la normalisation des conditions de sécurité, du retour des personnes déplacées et réfugiées et de la reprise graduelle des activités économiques, en particulier dans le secteur agricole et le commerce. La précarité de la situation économique compromet considérablement la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, même si l'Experte indépendante a relevé la réouverture de certaines écoles, notamment à Bangui et à Bangassou.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–9	4
II. Situation générale .....	10–16	6
A. La situation politique et sécuritaire .....	10–14	6
B. La situation économique .....	15–16	7
III. La situation humanitaire .....	17	8
IV. La situation des droits de l’homme .....	18–31	8
A. Les droits civils et politiques: les atteintes aux droits à la vie, à la sécurité et à l’intégrité physique .....	18–25	8
B. Les droits économiques, sociaux et culturels .....	26–28	10
C. Les manquements au droit international humanitaire .....	29–31	11
V. La fragilité de l’État et les besoins d’assistance technique et de renforcement de capacités .....	32–40	12
A. La faiblesse de l’autorité de l’État et de l’état de droit .....	34–36	12
B. L’administration de la justice .....	37–39	13
C. La promotion et la protection des droits de l’homme .....	40	14
VI. Observations et recommandations .....	41–60	14
A. Observations .....	41–56	14
B. Recommandations .....	57–60	18

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en vertu des résolutions 24/34 du 27 septembre 2013 et S-20/1 du 20 janvier 2014 du Conseil des droits de l'homme dans lesquelles le Conseil demande à l'Experte indépendante de lui soumettre un rapport préliminaire à sa vingt-sixième session. Dans le présent rapport, l'Experte indépendante rend compte de la situation des droits de l'homme telle quelle découle des observations et informations recueillies au cours de ses deux visites effectuées en République centrafricaine (RCA), du 4 au 14 mars et du 10 au 18 avril 2014. Il comprend les recommandations de son compte rendu oral (A/HRC/25/CRP.2) présenté à la vingt-cinquième session du Conseil des droits de l'homme, le 26 mars 2014.

2. L'Experte indépendante a entamé son mandat par une mission à Genève du 25 au 28 février 2014 au cours de laquelle elle s'est entretenue avec le Représentant permanent du Gabon en sa double qualité de Représentant du Gabon et de Président du Conseil des droits de l'homme pour l'année 2014, le Représentant permanent de la RCA auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les Représentants permanents de la France, du Tchad, du Congo, le Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique et son équipe en charge de la RCA. Elle a aussi rencontré le Représentant permanent de l'Union africaine, la Représentante permanente de l'Union européenne ainsi que des experts en charge des droits de l'homme pour recueillir leurs points de vue. L'Experte indépendante s'est également entretenue avec la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et plusieurs unités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

3. Pendant sa première visite en RCA, outre le «leadership» du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), l'Experte indépendante a rencontré la chef de l'État de transition, la Ministre de la santé publique, des affaires sociales et de l'action humanitaire, la Ministre d'État en charge du développement rural, la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et la Ministre de la communication et de la réconciliation nationale. L'Experte indépendante s'est aussi entretenue avec le Directeur de cabinet du Ministre de la justice, le Procureur de la République et ses substituts, des personnalités politiques, des éléments des mouvements ex-Séléka et anti-Balaka, des femmes parlementaires, le réseau des femmes leaders, le réseau des organisations non gouvernementales (ONG) nationales des droits de l'homme, des jeunes et des déplacés sur les sites de Mpoko et à l'aéroport. Elle s'est également entretenue avec le Représentant de l'Union africaine, Chef de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), les Ambassadeurs de la France, du Maroc, du Cameroun, de la Fédération de Russie et de la Chine en RCA, le Représentant de l'Union européenne, le commandant de l'opération Sangaris, des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, de la communauté humanitaire et des institutions spécialisées des Nations Unies.

4. Durant cette première mission, elle s'est rendue sur plusieurs sites comme la prison de Ngaragba où elle a visité des cellules et s'est entretenue avec neuf détenus. Elle a aussi visité les camps de déplacés de Mpoko 1 et 2. En dehors de Bangui, elle a visité Kaga-Bandoro où elle a eu des échanges avec la représentation de la MISCA. Elle a eu aussi un entretien avec 26 enfants mineurs sauvés par la MISCA après une attaque du convoi qui les emmenait vers le nord. Ces enfants, dont 4 ont pu retrouver leur père, sont accueillis et hébergés dans l'enceinte de la MISCA avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'ONG Save the Children en attendant d'avoir des informations sur leurs parents et éventuellement un lieu d'accueil approprié. À Kaga-Bandoro, elle a eu l'opportunité de s'entretenir avec le commandant de zone, ex-Séléka, ainsi qu'avec les anti-Balaka. Les entretiens avec ces deux groupes lui ont permis de constater que malgré leur

belligérance, dont les victimes sont le plus souvent des civils, les leaders des deux groupes se consultent de temps en temps pour résoudre leurs problèmes. Elle a eu en outre des échanges fructueux avec la communauté humanitaire de Kaga-Bandoro qui y fait un travail remarquable sous la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

5. Pour sa deuxième visite, l'Experte indépendante a voulu se concentrer sur l'intérieur du pays. Elle avait ainsi initialement planifié de visiter les régions de Bangassou, Ndélé, Bouar, Bossangoa et Berbérati et s'enquérir de la situation des droits de l'homme et des initiatives locales en faveur de la réconciliation intercommunautaire. Cependant, faute de moyens logistiques et notamment de kérosène, l'Experte indépendante n'a pu visiter que Bangassou. Elle s'est entretenue avec certaines personnalités politiques et différentes autorités de transition, dont le Ministre des affaires étrangères, la Ministre de la justice, la Ministre déléguée et Conseiller juridique à la présidence de la République, ainsi que des élus locaux, le corps diplomatique, le commandant de la force Sangaris, des représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en RCA, le représentant de l'Union africaine, des défenseurs des droits de l'homme et des leaders religieux et d'opinion à Bangui. Elle a aussi entrepris une mission à l'intérieur du pays, plus précisément à Bangassou où elle a rencontré les principaux acteurs des initiatives de réconciliation intercommunautaire. Elle a aussi visité, à Bangui, le quartier PK12, où elle a eu des entretiens avec les autorités municipales, et le quartier KM5 avec les leaders religieux musulmans.

6. Tout au long de sa mission, l'Experte indépendante a collecté des informations sur l'évolution de la situation des droits de l'homme, sur l'état de mise en œuvre des recommandations contenues dans son compte rendu oral du 26 mars dernier, notamment sur la lutte contre l'impunité et les initiatives de réconciliation intercommunautaire. Cette visite lui a permis de recueillir des témoignages des populations et d'associations locales, ainsi que ceux des autorités locales, municipales et religieuses. Elle lui a surtout permis de s'informer sur les initiatives locales en faveur de la réconciliation intercommunautaire. Avec les autorités de transition, elle a mesuré les avancées enregistrées dans la restauration de l'autorité de l'État et la lutte contre l'impunité grâce à leurs efforts pour la restauration de la chaîne pénale, le redéploiement de l'administration et l'opérationnalisation des institutions et services publics.

7. L'analyse de la situation montre que les violations des droits de l'homme perdurent même si le nombre de tueries diminue: il ne se passe pas un jour sans que ne soient rapportés des actes de violences ayant entraîné la mort ou causé des blessures à Bangui ou à l'intérieur du pays. Les violences intercommunautaires et les conflits entre ex-Séléka et milices anti-Balaka provoquent des abus et des exactions d'une rare violence. En mars dernier, l'Experte indépendante a constaté que la situation générale en RCA reste rythmée par des tensions intercommunautaires fondées sur des raisons à la fois sociales, politiques, religieuses et économiques, épousant les contours de différentes aires géographiques et culturelles. Ces tensions entraînent malheureusement des violations graves des droits de l'homme lors d'attaques systématiques et violentes d'une communauté contre l'autre. Les abus se poursuivent, y compris les tueries et le déplacement forcé des communautés, le plus souvent musulmanes, de leurs localités d'origine. Ces attaques sont suivies de représailles à l'encontre de populations dites chrétiennes par les musulmans civils ou ex-rebelles Séléka. Souvent les populations chrétiennes agissent aussi en représailles d'attaques attribuées aux musulmans ou aux ex-Séléka. Les affrontements qui se produisent actuellement dans l'arrière-pays entre ces deux groupes armés, qui n'hésitent pas à s'attaquer aux forces internationales MISCA et Sangaris, entraînent la détérioration de la sécurité au détriment des populations civiles qui en sont les victimes.

8. Dans le présent rapport, l'Experte indépendante expose l'évolution de la situation des droits de l'homme en RCA, y compris les facteurs qui l'influencent, et l'évaluation des mesures prises par les acteurs nationaux et les partenaires internationaux. L'Experte indépendante conclut par des recommandations aux acteurs nationaux et internationaux concernant les mesures nécessaires pour accroître les capacités de réponse aux violations des droits de l'homme et aux manquements au droit international humanitaire en RCA.

9. L'Experte indépendante remercie le Gouvernement de la RCA, et en particulier Catherine Samba-Panza, chef de l'État de transition, pour sa disponibilité et sa coopération. Elle remercie aussi toutes les personnes en RCA et ailleurs, y compris les membres du corps diplomatique et les commandants des forces internationales Sangaris et MISCA, qui ont bien voulu lui fournir des informations relatives à son mandat. Elle exprime une gratitude particulière aux institutions spécialisées des Nations Unies, à la MISCA, au BINUCA/à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et à leurs sections des droits de l'homme pour leur appui constant.

## **II. Situation générale**

### **A. La situation politique et sécuritaire**

10. Plusieurs interlocuteurs ont soutenu que la RCA porte les stigmates des coups d'État, des mutineries et de la mauvaise gouvernance récurrente qui ont entraîné l'insécurité, l'instabilité politique et des risques de répercussion sur la paix et la stabilité sous-régionale. Ils s'accordent à souligner que les crises politiques, socio-économiques et structurelles que la RCA connaît depuis des décennies ont pour principales causes: le népotisme, la corruption, les disparités entre les régions, les inégalités sociales, la faiblesse de l'état de droit, l'injustice et la pauvreté. Des violations des droits de l'homme auraient été commises en toute impunité sous les régimes précédents, notamment celui de François Bozizé.

11. Depuis son indépendance, la RCA n'a jamais connu une gouvernance politique stable et pérenne. L'État centrafricain n'existant qu'à Bangui, la capitale, l'arrière-pays a toujours été et reste un terrain fertile pour la prolifération d'armes et de groupes armés de toutes sortes. L'autorité de l'État et le fonctionnement des institutions publiques, y compris les organes judiciaires, n'ont jamais atteint un niveau d'effectivité satisfaisant sur tout le territoire centrafricain. Ainsi la RCA a toujours été un pays fragile et la crise actuelle, qui a commencé avec le coup d'État du 24 mars 2013<sup>1</sup>, n'est que l'expression ouverte de tensions successives restées longtemps sans réponses appropriées.

12. L'incapacité de la coalition ex-Séléka, nouvelle force au pouvoir, à protéger la population contre les exactions de ses éléments incontrôlés ainsi que les multiples violations des droits de l'homme qui leur étaient imputées auraient conduit des milices d'autodéfense, les anti-Balaka (anti-machette en sango), à s'organiser pour assurer la protection de la population. Cependant, les anti-Balaka se seraient révélés plus meurtriers, causant à leur tour des violations des droits de l'homme sans précédent dans le pays. Les affrontements entre ex-Séléka et anti-Balaka, dont les victimes restent majoritairement des civils, ont dépassé la dimension politique et pris une tournure confessionnelle et intercommunautaire dans laquelle les musulmans, minoritaires, sont les plus affectés. Ce

---

<sup>1</sup> Le coup d'État du 24 mars 2013 avait porté au pouvoir la coalition ex-Séléka constituée en majorité de musulmans.

dernier aspect, lourd de conséquences, est probablement un fait nouveau dans un pays marqué jusqu'alors par des différends essentiellement ethniques.

13. Depuis la démission, en janvier 2014, du Président de transition, issu de la coalition ex-Séléka, Michel Djotodia, et l'élection de Catherine Samba-Panza aux fonctions de chef de l'État de transition, les multiples appels au dialogue politique et à la réconciliation nationale ne semblent pas être entendus par les groupes armés. La situation sécuritaire demeure précaire et les nouvelles autorités de transition s'efforcent, entre autres, de lutter contre l'impunité en rétablissant la chaîne pénale pour envoyer un signal fort à tous ceux qui, de près ou de loin, incitent les jeunes à la violence. Malgré les efforts déployés par les forces internationales, la détérioration de la sécurité et les violences obligent les populations, en particulier la communauté musulmane, à quitter leurs lieux de résidence ou le pays, par eux-mêmes ou avec l'aide d'organisations humanitaires internationales. Outre le renforcement des mesures de sécurité et de protection des civils, cette situation rend indispensable le dialogue entre tous les acteurs pour faire cesser les violences intercommunautaires, étudier des solutions appropriées et initier ou soutenir des mesures de réconciliation nationale.

14. Bangassou, au sud-est de la RCA, est le chef-lieu de la préfecture de Mbomou. Dans cette ville, dont le maire est une femme musulmane, une plateforme religieuse et un comité de médiation ont été établis et travaillent, avec très peu de moyens, pour maintenir la paix et la cohésion sociale entre les communautés musulmane et chrétienne. Le comité de médiation créé en avril 2013, après la prise de pouvoir par les ex-Séléka, a été réorganisé en octobre 2013 et doté de statuts et d'un règlement intérieur. Le comité, qui est appuyé par la plateforme religieuse, organise des séminaires dans les villes environnantes et envisage de couvrir toute la préfecture de Mbomou si les moyens adéquats sont mis à sa disposition.

## **B. La situation économique**

15. Selon une évaluation de la situation économique effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement en 2013, la destruction du tissu économique suite à la crise a eu pour conséquence le déplacement massif des populations, la détérioration de la situation sécuritaire et sanitaire, la précarité alimentaire, le gaspillage des ressources naturelles et le gel du financement des projets de développement. Il en est résulté une baisse des exportations de biens et la suspension du processus de Kimberley et de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. La crise a conduit à un effondrement de l'activité économique, paralysé l'administration et occasionné une crise humanitaire sans précédent. Le produit intérieur brut (PIB) a fortement chuté (d'environ 36 %) en 2013, affectant tous les secteurs d'activités économiques. L'inflation s'est accélérée et a atteint 6,6 % en 2013 contre 5,9 % en 2012. Les recettes publiques ont baissé de plus de moitié pour s'établir à 5,7 % du PIB tandis que le déficit du compte courant extérieur a presque doublé pour atteindre 10,4 % du PIB<sup>2</sup>.

16. Cette situation explique l'irrégularité du paiement des salaires des fonctionnaires subissant au moins quatre mois d'arriérés. En 2014, une légère reprise économique est prévue avec un taux de croissance du PIB de 1,5 %. Elle suppose la normalisation de la situation sécuritaire, un retour des personnes déplacées et une reprise graduelle des activités économiques, en particulier dans le secteur agricole et le commerce. Un tel contexte ne

<sup>2</sup> Fonds monétaire international, communiqué de presse n° 14/153 du 3 avril 2014, «La mission du Fonds monétaire international et la Centrafrique trouvent un accord préliminaire pour une assistance financière au titre de la facilité de crédit rapide» (disponible à l'adresse: [www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr14153f.htm](http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr14153f.htm)).

milite pas en faveur de la jouissance des droits économiques et sociaux qui restent tributaires de la relance de l'économie.

### **III. La situation humanitaire**

17. Selon la section des droits de l'homme et de la justice du BINUCA/MINUSCA, au cours des quatre derniers mois, près de 348 046 personnes originaires du Cameroun, du Tchad, de la République démocratique du Congo ou de la République du Congo et installées en RCA depuis des générations ont fui la violence en RCA pour chercher refuge dans ces pays voisins. La plupart n'ayant plus de liens ni de refuge dans leurs pays d'origine restent très vulnérables et ont besoin d'aide alimentaire. Le nombre de personnes déplacées auraient dépassé 900 000 et environ 1,6 million de Centrafricains sur une population de 4,5 millions auraient besoin d'assistance humanitaire. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses partenaires prévoient encore plus de mouvements de population d'ici la fin de 2014. Ces prévisions sont d'autant plus inquiétantes que l'Experte indépendante a été informée, lors de sa première visite, que seuls 65 millions sur les 550 millions de dollars de l'appel humanitaire auraient été mobilisés.

### **IV. La situation des droits de l'homme**

#### **A. Les droits civils et politiques: les atteintes aux droits à la vie, à la sécurité et à l'intégrité physique**

18. Lors de sa première visite, l'Experte indépendante a constaté les violations du droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité physique par des assassinats, exécutions sommaires ainsi que des traitements cruels, inhumains et dégradants, le surpeuplement de la prison de Bangui, les mauvaises conditions de détention et l'insécurité dans les prisons et lieux de détention. Il lui a été rapporté que les auteurs de la majeure partie de ces violations étaient les ex-Séléka, les anti-Balaka et les éléments du Lord Resistance Army (LRA) et que les violations commises récemment par les anti-Balaka contre les populations musulmanes étaient les plus nombreuses. Lors de sa deuxième visite, elle a constaté que les violations des droits de l'homme se poursuivent, même si elles sont moins nombreuses. Chaque jour, des actes de violences imputés aux ex-Séléka, aux anti-Balaka ou à d'autres groupes criminels détruisent des biens, tuent ou blessent des personnes à Bangui ou à l'intérieur du pays. Les menaces des anti-Balaka et des ex-Séléka pèsent encore dans la capitale et dans l'arrière-pays. La sécurité demeure précaire. Certes les forces de la MISCA et Sangaris se déploient davantage dans l'arrière-pays mais leur nombre demeure insuffisant pour sécuriser tout le territoire de la RCA. L'Union européenne a déployé la mission EUFOR-RCA qui a pris le relais de la force Sangaris à l'aéroport de Bangui.

19. Depuis le 24 mars 2013, la crise centrafricaine a fait des milliers de victimes mais leur nombre total reste difficile à préciser car dans certaines communautés, généralement musulmanes, les morts sont enterrés immédiatement. En décembre 2013, les attaques des anti-Balaka et les représailles des ex-Séléka firent un nombre de victimes particulièrement alarmant. Dans le rapport de la mission déployée par la Haut-commissaire aux droits de l'homme du 12 au 24 décembre 2013, il est fait état d'au moins 1 000 personnes tuées et de centaines de blessés entre le 5 et 6 décembre 2013 à Bangui seulement, alors que la Croix-

Rouge centrafricaine faisait état de plus de 1 500 morts<sup>3</sup>. Des violences de ce genre ont continué avec leur cortège de victimes. Ainsi, le 7 mars 2014, à Bangui, trois musulmans auraient été tués par des anti-Balaka dans le quartier Combattant. Cette exécution extrajudiciaire a été suivie d'une autre, le 8 mars, lorsque quatre individus supposés appartenir aux milices anti-Balaka auraient été abattus par des musulmans.

20. Au moins 20 personnes ont été tuées dans la nuit du 27 au 28 mars 2014 à Bangui dans une attaque à la grenade lors d'une veillée funèbre. Le 14 avril, il a été rapporté à la section des droits de l'homme et de la justice du BINUCA/MINUSCA, la découverte de quatre corps de personnes de confession chrétienne, dont trois de la même famille (père, mère et fille). Ces personnes auraient été tuées par des ex-Séléka dans les quartiers de Bimbo dans le 6<sup>e</sup> arrondissement à Bangui. Les combats entre groupes armés (anti-Balaka, ex-Séléka et autres) continuent de faire des victimes civiles dans l'arrière-pays. Les actes criminels se poursuivent, comme celui ayant ôté la vie à l'abbé Christ Formane Wilibona, curé de la paroisse de Paoua dans le diocèse de Bossangoa (nord), qui aurait été tué le jeudi 17 avril par des éleveurs peuls armés, proches des ex-rebelles de la Séléka. À Dekoa, des affrontements entre ex-Séléka et anti-Balaka auraient fait une trentaine de morts, le 9 avril 2014.

21. Depuis le déploiement de la MISCA et de la force Sangaris conformément à la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité, le nombre de tueries rapporté a certes diminué mais il reste élevé et préoccupant comme l'Experte indépendante a pu le constater durant sa deuxième visite.

22. Les incidents continuent à Bangui et à l'intérieur du pays, comme le démontrent les affrontements entre groupes armés, l'attaque contre le centre de santé de Médecins sans frontières, à Nanga Boguila, le 26 avril, qui fit 22 morts et l'attaque d'un convoi humanitaire, à Dikissou, le 28 avril, qui fit 2 morts. Ces violences, qui persistent surtout à cause de la prolifération des armes à feu et de petit calibre dans les camps de déplacés à Bangui et dans l'arrière-pays, appellent des mesures sécuritaires d'urgence. La présence continue d'armes entre les mains de criminels est génératrice de violence; elle menace constamment le droit à la sécurité et à la paix et entrave les droits au développement et à la participation des citoyens au processus de prise de décisions influençant leur vie quotidienne.

23. Le droit à la sécurité humaine, et en particulier physique, la liberté de mouvement et la liberté de choisir sa résidence continuent d'être violés. C'est le cas dans les quartiers PK12, KM5 et Boda où les musulmans ne peuvent sortir de leur localité sans risquer d'être abattus par les anti-Balaka. Il ne reste ainsi plus aucun musulman à Bossangoa tandis qu'à Boda, les musulmans qui restent, même s'ils sont protégés par la force Sangaris et/ou la MISCA, manquent de produits de première nécessité qu'aucune des forces de protection ne peut leur fournir. Ils vivent sous les menaces constantes des anti-Balaka et sont cantonnés de force dans leurs quartiers d'où ils ne sauraient sortir pour s'approvisionner en vivres.

24. Dans l'arrière-pays, les affrontements entre les anti-Balaka, qui tentent de gagner du terrain, et les ex-Séléka, qui résistent, et entre l'un ou l'autre de ces groupes et la MISCA ou les forces françaises Sangaris, qui tentent de les désarmer, plongent la population civile dans une situation implacable. L'Experte indépendante a eu connaissance de plusieurs incidents survenus en avril 2014. Le 22 avril, à Grimari, les anti-Balaka et les ex-Séléka se sont affrontés; à Bouca, le même jour, des attaques attribuées aux ex-Séléka ont conduit les humanitaires à se réfugier dans les camps de la MISCA qui les a ensuite évacués à

---

<sup>3</sup> Rapport présenté oralement par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme lors de la vingtième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, le 20 janvier 2014, sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine.

Bossangoa; à Batangafo, des ex-Séléka auraient commis des enlèvements; à Paoua, de nombreux villages ont été brûlés et pillés durant les premières semaines d'avril; à Kaga-Bandoro, des incendies, viols de femmes et enlèvements d'enfants attribués aux peuls ont été signalés dans des villages environnants; à Boda et dans la Lobaye, des agressions physiques et viols ont été rapportés par des ONG; enfin, à Mobaye, Alindao et Kembe en Basse-Kotto, des exactions ont été commises. Le climat d'insécurité et de tensions intercommunautaires à relent confessionnel généralisé à tout le pays entrave la liberté d'opinion et d'expression et surtout celle de religion. Dans certaines parties du pays, il n'est presque pas possible d'assumer ses croyances religieuses de peur de faire l'objet d'exactions, de mauvais traitements ou d'être éliminé. Les femmes et les enfants sont souvent les victimes de ces exactions, ainsi que les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH/sida.

25. Même si les informations demeurent insuffisantes concernant l'ampleur des violences commises contre les femmes et les jeunes filles depuis le début de la crise, diverses organisations internationales et locales ont identifié le viol et d'autres formes de violences sexuelles comme les formes les plus répandues de la violence subie par les femmes et les filles dans la crise en RCA. Ces actes sont commis aussi bien par des ex-Séléka que des anti-Balaka. Les organisations ont souligné que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables et qu'elles ont subi des viols, des enlèvements, l'esclavage sexuel et d'autres formes de violence fondée sur le sexe. En décembre 2013, des sources médicales à l'hôpital Castor de Bangui ont déclaré à la mission du Haut-Commissariat aux droits de l'homme avoir traité plus de neuf victimes de viols commis par des groupes armés depuis le 5 décembre 2013; elles ont ajouté que le nombre réel de victimes était plus élevé. La mission a également reçu d'autres rapports de sources médicales et d'ONG qui indiquaient que, depuis décembre 2013, une clinique de Bossangoa examine, chaque mois, cinq ou six femmes victimes de viol; ces rapports précisent que le nombre réel est beaucoup plus élevé. En effet, pour des raisons de sécurité, beaucoup de victimes se sont déplacées et n'ont pu avoir accès à des soins médicaux, à un soutien psychologique ou d'autres services vitaux. D'autres hésitent à se manifester par crainte de représailles. La situation est particulièrement grave à l'intérieur du pays où les victimes n'ont presque pas accès aux services de santé et d'assistance de base. De nombreux cas ne sont pas signalés et l'étendue réelle de la violence sexuelle en RCA reste à déterminer. L'ampleur de ce crime grave commis contre des femmes et des jeunes filles doit être évaluée de toute urgence et des mesures idoines être prises en vue de les aider et de punir les auteurs.

## **B. Les droits économiques, sociaux et culturels**

26. Lors de sa première visite, l'Experte indépendante a constaté que le système éducatif n'a pas été épargné. Alors qu'ils avançaient vers Bangui, les ex-Séléka ont occupé et pillé toutes les structures scolaires se trouvant sur leur chemin. Il s'agit-là d'une violation du droit à l'éducation car il s'en est suivi la fermeture de la majorité des écoles pendant plusieurs mois. Pendant sa deuxième visite, elle a noté la réouverture de certaines écoles, du moins à Bangui et à Bangassou, même si la majorité des écoles publiques restent fermées, à Bangui comme à l'intérieur du pays.

27. Il est à craindre que la situation économique, qui continue de se dégrader en raison de l'insécurité, freine les rares progrès constatés dans le système éducatif. Les troubles et les tensions qui se poursuivent et les aléas liés à la saison des pluies risquent de réduire encore plus la liberté de mouvement et empêcher une reprise effective des activités commerciales, agricoles et pastorales, sources de revenus pour la majeure partie des Centrafricains. La perte de revenus découlant de cette situation limitera considérablement l'accès à l'alimentation, aux services sociaux de base et à des conditions de vie suffisantes;

une bonne partie de la population se trouvera donc dans la précarité et dépendra des secours d'urgence et de l'assistance humanitaire.

28. Au cours de sa première visite, la Ministre de la santé a fait savoir à l'Experte indépendante que 80 % des structures médicales étaient détruites et que seules les organisations humanitaires pouvaient traiter les urgences. À l'intérieur du pays, les centres de santé sont pillés soit par les belligérants soit par les populations. Ils n'ont ni personnel sanitaire ni médicaments pour assurer les soins de première nécessité. Les femmes accouchent dans des conditions déplorables et nombre d'entre elles meurent en couches. Le taux de VIH/sida est élevé en RCA. Il serait plus élevé chez les jeunes filles en raison des cas de viols rapportés. La destruction de centres de soins ainsi que le vol de matériel médical et de médicaments ont déstructuré et annihilé le système de santé dans quasiment tout le pays. Les rares structures de santé qui fonctionnent encore manquent de moyens et risquent de ne plus pouvoir faire face à la demande.

### C. Les manquements au droit international humanitaire

29. Le cycle de violence dans lequel le pays est plongé entraîne des manquements graves au droit international humanitaire. L'Experte indépendante a été informée, lors de sa première visite, des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés à Bangui, et surtout à l'intérieur du pays, contre la population civile, les biens indispensables à leur survie, et contre les travailleurs humanitaires ou leurs ambulances. La cruauté aurait poussé certains à achever des malades sur leur lit d'hôpital et piller les médicaments. Cette insécurité oblige les humanitaires à freiner leurs activités et met en péril la vie des déplacés internes qui ne pourront pas recevoir l'assistance nécessaire. Ces actes semblaient avoir diminué d'intensité au moment de la deuxième visite de l'Experte indépendante.

30. En mars dernier, dans son compte rendu oral, elle soulignait que la peur constante d'attaques contre la population civile par des anti-Balaka à Bangui, des anti-Balaka et des ex-Séléka dans l'arrière-pays ainsi que les affrontements entre ces groupes dans tout le pays menaçait les droits de l'homme. Plusieurs quartiers de Bangui et d'autres régions du pays ont perdu leurs populations musulmanes, obligées de fuir. À Bangui, les musulmans du PK12 ont quitté la ville le 28 avril. Il reste ceux du KM5. Lors de sa deuxième visite, l'Experte indépendante a rencontré des membres de la communauté musulmane qui ont révélé les difficultés qu'ils éprouvaient à retenir les musulmans dans ce quartier à cause d'obstacles à la liberté de mouvement qui leur étaient imposés. Elle a aussi noté que la mosquée abritait de nombreux musulmans d'autres quartiers de Bangui qui étaient venus s'y réfugier. Malgré la présence des forces internationales aux alentours, ils ne pouvaient pas quitter leur quartier sous peine d'être agressés par les anti-Balaka qui guettaient la moindre sortie de musulmans pour les attaquer. Une situation similaire a été rapportée à l'Experte indépendante lors de sa visite au PK12 quand les musulmans y vivaient encore. Deux incidents confirment que ces craintes sont justifiées. Le 28 avril, l'attaque d'un convoi qui se dirigeait vers le nord a fait deux morts et, le 29 avril, trois musulmans ont été tués dans le KM5 par des anti-Balaka.

31. Actuellement, des milliers de personnes, des musulmans pour la majeure partie, ne comptent que sur la protection de forces internationales, la MISCA, Sangaris et l'EUFOR RCA. L'Experte indépendante a souligné que certaines communautés étaient pratiquement inaccessibles, à Bangui comme à l'intérieur du pays, et que l'assistance humanitaire ne leur parvenait que difficilement. Les musulmans de Boda se trouvaient dans cette situation lors de sa première visite. L'attaque contre le centre de santé de Médecins sans frontière à Nanga Boguila, le 26 avril, qui fit 22 morts, et l'attaque d'un convoi humanitaire à Dikissou, le 28 avril, qui fit 2 morts, sont de nature à violer l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949. Lors de sa deuxième visite,

l'Experte indépendante a été informée que les musulmans de Boda avaient finalement reçu l'assistance humanitaire.

## **V. La fragilité de l'État et les besoins d'assistance technique et de renforcement de capacités**

32. Il a été rapporté à l'Experte indépendante, au cours de ses deux visites, que les causes profondes de la crise résidaient dans le non-respect par les gouvernements successifs des droits civils et socio-économiques ainsi et dans la marginalisation d'une partie des régions centrafricaines en général (la partie nord) et d'une minorité religieuse en particulier (les musulmans).

33. Il a été dit à l'Experte indépendante que même la majorité non musulmane, qui semblait pourtant bénéficier des services administratifs et sociaux, a elle aussi souvent été marginalisée en raison du népotisme et des injustices commises sous certains des régimes qui se sont succédés. Il s'ensuit que les causes profondes de ce conflit doivent être recherchées dans les inégalités entretenues par les autorités successives dans des politiques publiques souvent discriminatoires. Ces causes sociales ont érodé la confiance entre les Centrafricains et entraîné un déchirement progressif du tissu social. Selon les interlocuteurs de l'Experte indépendante, cette crise est aussi politique, avant d'être identitaire ou interreligieuse. Elle éclate dans un contexte de déliquescence de l'État et d'absence d'état de droit résultant d'une mauvaise gouvernance récurrente. Cette faiblesse de l'autorité et des institutions étatiques est une cause structurelle plus profonde et plus insidieuse de la crise.

### **A. La faiblesse de l'autorité de l'État et de l'état de droit**

34. Les bases d'une reconstitution progressive de l'état de droit ont été jetées avec l'assistance de la communauté internationale, en particulier des États de l'Afrique centrale, et l'adoption par le Conseil national de transition le 5 juillet 2013 d'une Charte constitutionnelle de transition qui a été promulguée par le chef de l'État le 18 juillet 2013. Cette Charte a pour cadre de référence l'Accord politique de Libreville du 11 janvier 2013 et les décisions des troisième et quatrième sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale des 3 et 18 avril 2013. Les autorités de transition, qui fonctionnent sur la base de cette Charte, ont commencé à prendre des mesures pour restaurer l'autorité de l'État dans l'ensemble des 16 préfectures de la RCA, mais la plupart des préfets nommés dans les régions sont encore à Bangui à cause de l'insécurité dans leurs ressorts respectifs. Les infrastructures administratives, y compris les logements de fonction, ont été détruites. Certains sous-préfets sont en place mais très peu de préfets le sont. Pour le moment, l'administration ne fonctionne qu'avec des moyens limités et principalement à Bangui, Bambari, Berbérati et Bouar. À Bangassou, l'Experte indépendante a rencontré le Préfet intérimaire qui l'a reçue sous un arbre faute de bureau et d'habitation convenable. Il exerce comme sous-préfet de plusieurs circonscriptions, assurant la police administrative et le fonctionnement de l'administration avec le soutien de la MISCA. La région bénéficie aussi du dynamisme de citoyens et de religieux qui déploient beaucoup d'efforts pour maintenir la cohésion entre les communautés, avec de faibles moyens.

35. Il ressort des entretiens que l'Experte indépendante a eus lors de ses deux visites que la sécurité des personnes et des biens sur tout le territoire est l'une des priorités des Centrafricains car elle conditionne le respect des autres droits. L'Experte indépendante a constaté que si la restauration de l'autorité de l'État sur tout le territoire national est l'une des préoccupations exprimées, la sécurité est, pour ses interlocuteurs, un préalable à toute

solution à la crise. Les affrontements qui ont éclaté depuis décembre 2013 ont fait naître chez les musulmans un sentiment d'insécurité totale qui les oblige à être cantonnés dans un site, à quitter la capitale pour le nord ou à quitter le territoire national. C'est en cela que les mesures transitoires prévues dans la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité sont d'une importance capitale compte tenu de la nécessité d'une présence internationale dissuasive et multidimensionnelles capable de protéger les civils, de favoriser la restauration de l'état de droit et de soutenir les efforts de promotion des droits de l'homme, de réconciliation intercommunautaire, de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement des groupes armés.

36. Comme le réaffirme ladite résolution, tous les auteurs de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et exactions doivent être traduits en justice, et certains des actes commis sont de nature à constituer des crimes au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, auquel la RCA est partie. Ce point de vue rencontre l'agrément de tous les acteurs de la crise centrafricaine et en premier lieu celui des autorités de transition.

## **B. L'administration de la justice**

37. L'impartialité et l'indépendance sont deux des notions qui caractérisent une bonne administration de la justice, laquelle relève d'un bon fonctionnement du service public. De l'avis de la plupart des interlocuteurs rencontrés, ces deux notions ont souvent fait défaut en RCA. Il importe de développer le système judiciaire et pénitentiaire et rétablir la chaîne pénale sur tout le territoire national pour une bonne administration de la justice. Concernant la lutte contre l'impunité, les autorités de transition ont pris des mesures en vue de restaurer la chaîne pénale en mettant en place des cellules d'investigation des violations des droits de l'homme. À cet égard, le placement sous contrôle judiciaire le 17 avril dernier du coordonnateur autoproclamé des anti-Balaka procède de l'effort déployé par les autorités de transition. Des efforts sont également faits pour la restauration des prisons et centres de détention ainsi que pour la formation de la police, de la gendarmerie et des magistrats. En effet, l'appareil judiciaire de la RCA, les services de police et le système pénitentiaire ne disposent pas des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement de la justice. Un exemple patent de défis auxquels font face les autorités de transition est celui de la sécurisation des cours et tribunaux lors des procès et des centres de détention et de la sécurité des magistrats. Le 3 mars dernier, les éléments anti-Balaka ont empêché la tenue d'une audience ouverte contre trois de leurs éléments; le 4 mars, le greffier a échappé à un enlèvement par les anti-Balaka grâce à l'intervention de la gendarmerie. Le 6 mars, lors de sa visite à la prison centrale de Bangui, l'Experte indépendante a presque été témoin de l'évasion de neuf éléments anti-Balaka détenus. Il lui a d'ailleurs été rapporté que tous les 11 membres qui avaient été d'anciens éléments des Forces armées centrafricaines (ex-FACA), assimilés pour la plupart aux anti-Balaka, et qui étaient détenus à la prison centrale de Bangui, s'étaient évadés. Se pose aussi le problème de la protection des témoins et des victimes indispensable à une politique effective de lutte contre l'impunité.

38. Par ailleurs, la plupart des infrastructures du système judiciaire sont détruites et le personnel judiciaire, magistrats et greffiers en poste, tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays, est insuffisant. Au moment de la deuxième visite de l'Experte indépendante, la RCA comptait 211 magistrats dont 20 étaient mis en disponibilité. Elle a alors appris qu'en plus de ceux de Bangui, les tribunaux de Berberati et Bambari étaient fonctionnels. La MISCA et la force Sangaris ont aussi renforcé leur assistance à la police judiciaire pour les interpellations, surtout celles de militaires soupçonnés de crime. Selon les responsables du Ministère de la justice, cette assistance des forces internationales est nécessaire car elle permet de surmonter la partialité qui caractérise actuellement la majorité des forces de

sécurité centrafricaines. Le BINUCA a formé plus d'une quarantaine de régisseurs de prison mais ils manqueraient d'expérience pratique en matière de mise en place d'une administration pénitentiaire. La communauté internationale soutient aussi la formation du personnel de police et des greffiers, mais les besoins sont tels que leur efficacité reste limitée.

39. La provision de réparations morales et financières pour les victimes, y compris les réparations collectives, comme éléments de justice sociale n'a jamais été adressée en RCA. Les interlocuteurs de l'Experte indépendante, en l'occurrence les autorités de transition, ont préconisé le recours à la justice de transition comme moyen de renforcer la lutte contre l'impunité et mieux envisager les réparations individuelles et collectives.

### C. La promotion et la protection des droits de l'homme

40. L'Experte indépendante a été informée qu'à la demande du Gouvernement de transition, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme fournit une assistance pour la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)<sup>4</sup>. Lorsque le conflit a éclaté, en décembre 2012, la loi établissant cette commission était en instance d'adoption au parlement. Cette structure servira de point focal entre la section des droits de l'homme de la MINUSCA et le Gouvernement dans le cadre du renforcement de capacités et de dialogue en matière de droits de l'homme. Une commission nationale des droits de l'homme effective pourrait contribuer au renforcement des capacités et au développement des mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme en RCA.

## VI. Observations et recommandations

### A. Observations

41. **L'Experte indépendante a observé que les violations des droits de l'homme continuent en RCA, même si le nombre de tueries rapportées a diminué. La menace que représentent les anti-Balaka et les ex-Séléka continue de peser sur la capitale et le reste du territoire national. L'Experte indépendante affirme une nouvelle fois que ces violations des droits de l'homme sont condamnables et que les instigateurs tout comme les auteurs de ces actes ne peuvent rester impunis.**

42. Comme l'Experte indépendante l'a souligné dans son compte rendu oral, en mars 2014, l'autorité de l'État reste faible en dehors de la capitale Bangui. Le pays ne dispose pas d'institutions de sécurité adéquates et la justice ne peut être mise en œuvre en l'absence de force de sécurité légitime. Certains interlocuteurs ont évoqué une RCA en déliquescence, un pays en faillite ou un État qui n'existait que de nom. Au-delà de cette qualification, c'est la situation d'un État confronté à de perpétuels conflits armés, depuis l'indépendance, qui n'a jamais bénéficié d'une attention appropriée de la communauté internationale que l'Experte indépendante a observé pendant ses deux séjours.

43. La lutte contre l'impunité demeure la priorité aussi bien pour les autorités de transition que pour la plupart des interlocuteurs. Les besoins en formation du

<sup>4</sup> Résolution 48/134 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993, annexe.

personnel judiciaire ont été soulevés. Se pose aussi la question de la sécurité des magistrats et autre personnel judiciaire. L'absence de sécurité pour les magistrats, les lieux d'audience et de détention, et l'absence d'infrastructures appropriées constituent des obstacles sérieux à la lutte effective contre l'impunité. L'Experte indépendante a pris note des initiatives en cours au Ministère de la justice en faveur de la relance de la chaîne pénale et de la création de cellules d'enquête à compétence nationale pour lutter contre l'impunité. L'Experte indépendante prend aussi bonne note de l'assistance technique que des partenaires internationaux comme la France, l'Union européenne et les institutions spécialisées des Nations Unies ont commencé à fournir aux différents Ministères. En outre, à l'exception de la prison centrale de Bangui, aucune prison ne fonctionne à l'intérieur du pays parce qu'elles ont été détruites ou parce qu'elles ont été vidées de leurs prisonniers depuis le début de la crise ou tout simplement parce qu'elles sont vétustes. Les problèmes d'administration pénitentiaire et de sécurité, y compris à la prison centrale de Bangui, demeurent.

44. L'Experte indépendante constate à nouveau que l'insécurité et la violence semées par les groupes armés en RCA freinent les efforts des nouvelles autorités dans la lutte contre l'impunité. En effet, sans un programme de désarmement et de démobilisation de tous les groupes, et tant que la peur habitera les magistrats et que la sécurité des victimes et des témoins ne sera pas assurée, il sera difficile de rendre la justice. Par ailleurs, malgré les efforts déployés par les forces internationales, le sentiment d'insécurité ressenti par les populations, en particulier la communauté musulmane, est tel qu'il est plus qu'urgent de renforcer les mesures de sécurité, de désarmement et de démobilisation, mais aussi d'initier un dialogue et des activités de réconciliation au niveau local et national.

45. La mise sous contrôle judiciaire de membres des anti-Balaka ou de personnalités qui leur sont proches témoigne de la volonté des autorités de transition d'envoyer un signal fort à ceux qui veulent rester dans la voie de la déstabilisation du pays. Ce geste montre que les auteurs de violations qui sont détenus sont, pour la plupart, des jeunes et ne sont pas les vrais instigateurs des violences qui, eux, peuvent être toujours en liberté. Le fait d'arrêter ces personnes et de les juger traduirait une réelle volonté de lutter contre l'impunité et de faire la lumière sur les crimes commis afin d'en établir les responsabilités. C'est en cela que le travail de la Commission internationale d'enquête, actuellement en RCA, serait d'une grande utilité.

46. Le rétablissement de l'autorité de l'État sur tout le territoire national permettrait de redonner confiance aux populations qui se sentent abandonnées. Il importe que les moyens qui existent déjà, même s'ils sont insuffisants, soient utilisés pour déployer les administrateurs et autres fonctionnaires.

47. La volonté des autorités de transition de protéger les droits de l'homme et prévenir leurs violations ainsi que la prise de conscience de la fragilité de l'État et de son administration ont été exprimées à maintes reprises à l'Experte indépendante. Il y a là une opportunité de dialogue et d'assistance technique pourvue que la communauté internationale tienne les promesses faites de mettre à la disposition de la RCA des effectifs de fonctionnaires internationaux civils et militaires conformément à la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité. La prise de conscience de la nécessité d'une justice de transition offre également une possibilité de coopération technique. Les limites de la capacité de l'État qui sont reconnues par les autorités elles-mêmes et par toutes les parties prenantes exigent des mesures intérimaires plus rigoureuses et audacieuses en vue de rétablir la sécurité et restaurer l'autorité de l'État. L'idée de la nécessité d'un plan Marshall pour la RCA a encore été soulevée au cours de la deuxième mission de l'Experte indépendante. La reprise de l'activité économique, la lutte contre l'impunité, l'effectivité de l'assistance humanitaire et le succès des

processus politiques y compris les élections et les initiatives de réconciliation nationale sont tributaires de ces mesures intérimaires et de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité.

48. La nature de la crise et le manque de moyens ont un impact sur l'efficacité des défenseurs nationaux des droits de l'homme et l'autorité de l'État qui commence et s'arrête à Bangui, la capitale, où il a même une présence limitée. Il est évident que les structures actuelles en RCA en matière de droits de l'homme ne sont pas suffisantes pour faire face aux besoins immenses en matière de dissuasion, de surveillance et de renforcement des capacités. Dès lors, renforcer leur présence et leur déploiement sur tout le territoire est primordial. L'Experte indépendante se réjouit que la MINUSCA soit dotée d'une structure des droits de l'homme suffisamment importante en ressources humaines et financières pour lui permettre de soutenir l'effort national et contribuer efficacement à la protection et à la promotion des droits de l'homme en RCA.

49. S'agissant des causes profondes de la crise, les informations recueillies permettent, encore une fois, à l'Experte indépendante de conclure que la crise actuelle s'explique davantage par les problèmes structurels que le pays connaît depuis des décennies. Les disparités régionales et les discriminations à l'encontre de certaines parties de la population ont engendré des frustrations entraînant une généralisation du conflit dans tout le pays et des risques d'extension au niveau régional en raison de la situation géostratégique de la RCA. À cela sont venues s'ajouter la mauvaise gouvernance récurrente et l'incapacité des gouvernements successifs à faciliter, par une administration neutre, impartiale, transparente et ouverte à tous, la cohésion nationale et le respect de l'intérêt commun. L'Experte indépendante a noté que la crise est multidimensionnelle et que ses causes sont avant tout politiques et socio-économiques. La crise comporte cependant aussi des aspects intercommunautaires, voire interreligieux, que des groupes criminels ou terroristes pourraient être tentés d'exploiter en vue de plonger le pays et même la sous-région dans le chaos. De plus, la présence en dehors de Bangui des ex-Séléka, leur regroupement apparent dans les régions nord du pays, les menaces de certains d'entre eux de créer une république nord-centrafricaine ainsi que les déclarations de certains groupes islamistes sur le sort des musulmans centrafricains représentent un risque sérieux d'affrontement qui pourrait conduire à la partition du pays et porter atteinte à son intégrité territoriale. Par ailleurs, les affrontements qui opposent les anti-Balaka et les ex-Séléka confirment que des mesures de désarmement et de démobilisation de tous ces groupes demeurent une priorité.

50. Concernant la situation des musulmans, la question de leur relocalisation hors de leurs lieux de résidence et même hors de la RCA s'est posée avec acuité, en particulier lors de la deuxième visite de l'Experte indépendante. La question se posait de savoir s'il fallait laisser les musulmans quitter leur localité ou le pays en raison des menaces contre leur sécurité et leur intégrité physique ou les maintenir sur place, tout en sachant que, malgré la protection des forces internationales, ils ne peuvent en sortir sans courir le risque d'être tués par les anti-Balaka. Après de nombreuses hésitations, les humanitaires ont opté pour la première solution et ont accompagné des convois de musulmans dans des pays voisins ou dans d'autres régions du pays où ils se sentiraient plus en sécurité. Cette solution humanitaire comporte des risques de sécurité comme l'atteste l'attaque d'un convoi le 28 avril 2014. Les musulmans s'exposent en outre aux risques de n'être pas bien accueillis là où ils vont ou de ne pas retrouver leurs biens s'ils décident de revenir; sans parler du risque de partition de fait du pays. Il est évident qu'il n'est pas possible d'empêcher des personnes de jouir de leur liberté de mouvement et leur droit de choisir leur résidence surtout quand elles ne se sentent pas en sécurité mais, étant donné les risques encourus, il conviendrait de tenir compte de

l'avis des personnes concernées, d'agir au cas par cas et, surtout, de prendre toutes les mesures nécessaires pour les protéger si elles décident de rester ou de garantir la sécurité des convois humanitaires.

51. Même s'il convient de noter un progrès dans le respect du droit à l'éducation avec la réouverture des écoles dans certaines localités, il importe de préciser que la situation économique, qui continue de se dégrader, est de nature à freiner ce progrès et à altérer considérablement la jouissance des autres droits économiques et sociaux surtout pendant la saison des pluies. En raison de l'insécurité, les paysans s'adonnent difficilement à leurs occupations agricoles et pastorales. Si rien n'est fait pour mettre un terme à cette situation et créer les conditions d'une bonne reprise de l'activité agricole, le pays pourrait, à moyen terme, se trouver confronté à une crise alimentaire. Dans ce contexte, la jouissance du droit au travail et à des conditions de vie suffisantes reste limitée.

52. Au niveau national, la stratégie et le plan d'action de réconciliation, exposés par la Ministre de la communication et de la réconciliation nationale lors de la première visite de l'Experte indépendante, ont connu un début de mise en œuvre essayant d'inclure toutes les communautés. Des initiatives de réconciliation locale ont été engagées dans les régions, comme à Bangassou, et des poches de cohésion sociale fonctionnent avec très peu de moyens à Bangui, Boda, Mbaïki, Berbérati et Bozoum. De telles stratégies sont importantes pour analyser les causes profondes de la crise et trouver des solutions adéquates. Ces initiatives, qui méritent d'être accompagnées, renforcées et répliquées, interpellent les autorités de transition et tous les leaders politiques qui devraient saisir cette opportunité pour effectuer des sorties de sensibilisation et multiplier les contacts avec les populations locales. Elles interpellent aussi la communauté internationale qui pourrait apporter un soutien à ces initiatives.

53. Dans son compte rendu oral, l'Experte indépendante a encouragé l'implication de toutes les communautés et des forces vives du pays dans le dialogue et la réconciliation au niveau local et national. L'initiative engagée à Bangassou lui paraît être une bonne pratique dont peuvent s'inspirer des initiatives similaires car elle démontre que le dialogue et la réconciliation doivent être inclusifs et intercommunautaires pour accroître leur crédibilité, leur efficacité et leurs chances de redonner confiance aux communautés.

54. L'Experte indépendante tient à rappeler à tous ceux et à toutes celles qui utilisent la jeunesse et la poussent à commettre des violations des droits de l'homme que la communauté internationale ne tolérera pas de tels actes et qu'aucune violation des droits de l'homme ne restera impunie. Il ne peut exister de justification à l'incitation à la violence.

55. L'Experte indépendante se félicite de ce que la dimension régionale de la crise dont elle a fait état dans son compte rendu oral ait été prise en compte dans la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité en son paragraphe 10. Elle se réjouit aussi de ce que la résolution envisage la création éventuelle d'un mécanisme international dans lequel interviendraient les principales parties prenantes. Comme elle l'a souligné dans son compte rendu oral en mars, il importera de tenir une conférence de ces parties prenantes une fois que la situation se stabilisera en vue d'élaborer une stratégie de développement durable, et surtout de mettre en œuvre une feuille de route appropriée.

56. Comme l'Experte indépendante l'a souligné dans son compte rendu oral, il importe de conjuguer au plus vite tous les efforts possibles pour sauver la RCA qui, après s'être sentie longtemps négligée, se trouve à présent au bord du chaos. Le désespoir qui se lit dans les yeux de la population civile traumatisée par la violence est

particulièrement criant et interpelle toute la communauté internationale. En cela, l'Experte indépendante se réjouit de la création de la MINUSCA, mais tient à souligner l'urgence des mesures transitoires nécessaires avant sa mise en place effective, le 15 septembre 2014.

## B. Recommandations

57. La population centrafricaine, en particulier la jeunesse, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les enfants, sont les principales victimes des violences commises par les groupes armés, milices armées, bandits et autres groupes criminels. Il est urgent d'agir sur la sécurité, sur la justice en vue de lutter contre l'impunité, sur la réconciliation intercommunautaire et sur la gestion de l'administration de l'État.

58. Pour ce faire, l'Experte indépendante formule les recommandations suivantes:

a) *Au peuple centrafricain:*

i) L'Experte indépendante exhorte toutes les personnalités centrafricaines, y compris les personnalités politiques, en République centrafricaine et à l'extérieur, à s'engager publiquement contre la violence et l'impunité, et en faveur de la réconciliation nationale;

ii) Elle invite tous les Centrafricains au dépassement de soi, à promouvoir l'apaisement et à œuvrer pour la restauration de la culture du vivre ensemble;

b) *Aux autorités de transition:*

i) L'Experte indépendante exhorte le Gouvernement à continuer de tout mettre en œuvre pour rétablir la paix et la sécurité pour tous dans toutes les régions de la République centrafricaine car elles conditionnent la satisfaction des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. À cet effet, elle encourage le programme national inclusif de vérité, justice, réparation et réconciliation;

ii) Elle encourage également toutes les autorités nationales à entreprendre des visites fréquentes dans les régions pour sensibiliser la population, donner l'exemple de la réconciliation et soutenir les initiatives locales de réconciliation intercommunautaire;

iii) Elle invite le Gouvernement à prendre toutes les mesures pour le développement d'une stratégie de réconciliation au niveau national et au niveau intercommunautaire en tenant compte des droits de l'homme, de la dimension régionale de la crise et du rôle que pourraient jouer les pays de la sous-région dans la recherche d'une solution durable à la crise centrafricaine;

iv) Elle l'encourage à procéder à la cartographie des initiatives locales de médiation, prévention et résolution des conflits, et celles de réconciliation afin de les promouvoir comme modèle dans tout le pays;

v) Elle l'encourage également à continuer de déployer des efforts pour payer les salaires des fonctionnaires afin de décriquer l'atmosphère et faciliter l'accès aux droits économiques et sociaux;

vi) Elle l'exhorte à développer un programme de soutien psychothérapeutique et d'assistance aux victimes, y compris les victimes des violences sexuelles et les jeunes associés au conflit armé, et à installer des centres polyvalents, surtout en milieu rural, pour y développer des programmes

de sensibilisation et d'éducation à la culture de la paix et des droits de l'homme;

vii) Elle l'invite à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris;

viii) Elle se réjouit de la création de la Cellule spéciale d'enquêtes et encourage le Gouvernement à prendre toutes les mesures pour la rendre effective et à développer une stratégie nationale de lutte contre l'impunité incluant la mise en place de radios communautaires, leur mise en œuvre et leur appropriation nationale;

ix) Elle encourage le Gouvernement à continuer de réhabiliter les infrastructures judiciaires et à procéder au redéploiement rapide des magistrats dans leur lieu d'affectation;

x) Elle l'encourage également à continuer de coopérer avec les forces internationales pour protéger les civils, à apporter assistance aux victimes sans discrimination, à procéder au désarmement de tous les groupes armés et milices détenant illégalement des armes et à procéder à la réforme rapide du secteur de la sécurité;

xi) Elle l'encourage également à prendre toutes les mesures nécessaires au déploiement effectif des administrateurs locaux (préfets et sous-préfets) pour contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État partout dans le pays et à continuer les efforts en vue de la réouverture des écoles et du fonctionnement normal des hôpitaux et autres centres de santé;

xii) Elle l'exhorte à élaborer une stratégie pour la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs quartiers, villages et villes respectifs;

xiii) Elle recommande au Gouvernement d'initier, avec toutes les parties prenantes à la crise, un processus consensuel de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité et d'en assurer la mise en œuvre.

59. Aux mouvements des ex-Séléka, des anti-Balaka et autres groupes armés, l'Experte indépendante recommande:

a) De cesser immédiatement les actes de violence et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans leurs zones d'influence, de mettre fin au recrutement et à l'enrôlement d'enfants mineurs, et de ne faire aucun obstacle au personnel humanitaire ni à la délivrance de l'assistance humanitaire sur tout le territoire de la République centrafricaine;

b) De renoncer à la violence en souscrivant aux programmes de désarmement et au processus politique de règlement pacifique de la crise en République centrafricaine afin de ne pas s'exposer à des poursuites judiciaires ni à des sanctions.

60. À la communauté internationale, l'Experte indépendante recommande:

a) De mobiliser l'assistance humanitaire et l'aide alimentaire et de s'assurer qu'elles parviennent à leurs destinataires;

b) Dans le cadre des mesures urgentes transitoires, avant la mise en œuvre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de renforcer les

moyens des missions internationales, surtout ceux de leurs sections des droits de l'homme et de la justice, pour leur permettre de surveiller la situation des droits de l'homme dans tout le pays, de renforcer les capacités de l'État en matière d'administration de la justice et de droits de l'homme, et d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations des organes conventionnels des droits de l'homme;

c) De mobiliser l'assistance pour soutenir les initiatives nationales de promotion des droits de l'homme, de justice de transition et de réconciliation nationale en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme;

d) De soutenir les efforts de tous les Centrafricains, y compris ceux des personnalités politiques, en République centrafricaine et à l'extérieur, à s'engager publiquement et résolument contre la violence et contre l'impunité et en faveur de la réconciliation nationale;

e) En attendant le fonctionnement effectif de la MINUSCA, de doter les missions internationales présentes dans le pays de ressources et de l'expertise leur permettant de rétablir immédiatement la sécurité et de restaurer l'autorité de l'État au besoin par des mesures et prérogatives intérimaires;

f) De soutenir le développement d'une stratégie nationale de lutte contre l'impunité en renforçant l'assistance technique au système judiciaire, à la police, à la gendarmerie et au système pénitentiaire afin de leur permettre d'être opérationnels, de lutter efficacement contre l'impunité et de rétablir la sécurité et l'ordre publics;

g) D'accentuer l'assistance aux programmes de soutien psychothérapeutique et de réconciliation intercommunautaire, de soutenir la cartographie des initiatives communautaires locales de médiation, de prévention et résolution des conflits ainsi que le développement d'une stratégie nationale de réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs quartiers, villages et villes respectifs;

h) Et enfin de continuer de soutenir la réforme du secteur de la sécurité et la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, y compris pour les enfants et les femmes.

---